

MISSION DE SOLIDARITE EN GUINEE



15 – 20 mars 2010

Avec le soutien de: UNOWA

Financée par: UNIFEM, Urgent Action Fund et AWDF



COMMUNIQUE DE PRESSE

CONAKRY, GUINEE, LE 19 MARS 2010

Sous le leadership de Femmes Africa Solidarité (FAS), une organisation Panafricaine basée à Dakar, Sénégal, une Mission de solidarité aux femmes guinéennes a été organisée au lendemain de la crise du 28 septembre 2009. Cette Mission était composée de FAS, de l'Organisation Panafricaine des Femmes (OPF-PAWO), Women Peace and Security Network Africa (WIPSEN-Africa), West Africa Network for Peace building (WANEP/WIPNET), du Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO), d'une ancienne membre du Parlement PanAfricain, de l'Union Africaine et d'un Représentant du Caucus des femmes du parlement de la Sierra Leone. Elle est soutenue par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), l'UNIFEM, le Fonds de Développement des Femmes Africaines (AWDF) et Urgent Action Fund.

La Mission qui a eu lieu du 15 au 20 mars 2010 a analysé 1) l'impact de la crise sur les femmes et les enfants et identifié les insuffisances; (2 formulé des recommandations sur des actions concrètes autour des piliers de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies notamment : a) la prévention de la violence contre les femmes, b) protection et promotion des droits des femmes, c) poursuites des auteurs de crimes contre les femmes, d) participation des femmes à la prise de décision.

La Mission a été reçue par le Ministre de la Solidarité nationale, de la Promotion des Femmes et de l'Enfance, Madame **Nanfadima Magassouba**. Des entretiens ciblés ont eu lieu avec a) le Président de la République de Guinée par intérim, le **General Sékouba Konaté** ; b) le Premier Ministre M. **Jean Marie Doré**, c) le Ministre des Affaires Etrangères **Bakary Fofana**, d) le Ministre de la Justice M **Siba Loha Lamou**, e) le Ministre de la Jeunesse M **Aliou Diaouné**, f) le Ministre du Tourisme Madame **Mariama Sy Diallo**, g) des Officiels de haut niveau, h) le Conseil National de la Transition, i) l'équipe pays du système des Nations Unies coordonnée par le PNUD j) les Ambassades de France, d'Espagne et des Etats Unis, k) la Délégation de l'Union Européenne, l) les leaders des partis politiques, m) les organisations de la société civile, n) les groupes de femmes et de femmes leaders, o) les groupes de jeunesse, p) les Chefs religieux, q) les victimes directes de la crise du 28 septembre 2009.

De ces discussions la Mission a constaté que des initiatives ont été prises par les femmes guinéennes, le gouvernement de Guinée, la communauté internationale, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs pour prendre en charge les besoins urgents et à court terme de soutien médical, d'assistance alimentaire et produits de base. En plus, la Mission a fait d'autres constats qui concernent les victimes directes et a appelé le gouvernement et les autres acteurs à entreprendre les réformes nécessaires pour qu'une telle violence ne se reproduise et ceci dans le court, moyen et long terme. Les principaux constats sont les suivants:

- 1) Violations graves commises sur les corps des femmes utilisés comme instruments d'oppression politique ; un niveau élevé de traumatisme parmi les victimes.
- 2) Insuffisance de soutien et manque de coordination spécialement envers les victimes de viol, d'attaques ainsi qu'aux familles des personnes disparues.
- 3) L'absence d'un plan global de réparation à long terme pour les victimes et d'un programme de soutien aux victimes pour garantir l'accès à la justice.
- 4) Division profonde ethnies et des états majors politiques et absence d'un cadre national de réconciliation pour le pays en général.
- 5) Faiblesse des mécanismes institutionnels du Ministère de la Solidarité nationale, de la Promotion féminine et de l'Enfance, des organisations de femmes et de jeunes pour répondre à leurs besoins.
- 6) Manque de mise en œuvre des politiques nationales de protection des femmes et absence de connaissance des Résolutions 1325 et 1820 et d'autres instruments juridiques pertinents relatifs aux droits de la femme.

- 7) Système de sécurité oppressif qui perpétue la violence sexuelle et les violences basées sur le genre.
- 8) Existence de barrières religieuses, culturelles et traditionnelles qui perpétuent le système patriarcal aux dépens des droits et de la dignité des femmes.
- 9) Sous représentation des femmes dans des positions stratégiques de leadership et des structures décisionnelles à tous les niveaux
- 10) Dispersion des groupes de femmes guinéennes et des organisations de la société civile et des organisations venant de tout bord.

Tenant compte de ce constat la Mission estime qu'il y a une opportunité créée pour un changement positif et formule les recommandations spécifiques suivantes:

1. Renforcer et étendre les programmes de soutien pour la prise en charge psychosociale, médicale, juridique et judiciaire; de compensation, des projets économiques et de renforcement des capacités des femmes sur la paix et la non violence et la réconciliation ;
2. Les femmes et leurs regroupements doivent travailler ensemble pour résoudre leurs différences et créer un cadre unitaire pour promouvoir un agenda commun ;
3. Développer un plan d'action national pour promouvoir la mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations 1325, 1820, 1888 et 1889 à travers un processus participatif et inclusif ;
4. Mener une large campagne d'éducation à la citoyenneté et à la culture à la paix avec un accent particulier sur l'émergence d'un leadership féminin et de la jeunesse dans le processus de démocratisation et de la prise de décision, à tous les niveaux et en partenariat avec les medias;
5. Multiplier les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer sur le genre et la non violence, envers les groupes de femmes, de jeunes, du personnel des forces de sécurité, des membres du gouvernement, des leaders traditionnels, religieux et politiques, et réactiver les mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide, surtout pendant la période électorale ;
6. Révision des textes régissant les partis politiques et les institutions de gouvernance, tels que les constitutions, les manifestes, les codes de conduite pour intégrer les systèmes de quota pour les femmes et l'intégration du genre. Ces politiques doivent être mises en œuvre en tenant compte d'une discrimination positive ainsi que l'enrôlement des jeunes filles pour assurer la relève ;
7. Déploiement des mécanismes d'observation et de surveillance des élections de la CEDEAO de l'Union Africaine et d'autres institutions pour assurer la sécurité électorale des femmes ;
8. Réforme des institutions gouvernementales incluant les secteurs de sécurité et de justice ; en considérant les deux comme mécanisme de prévention de conflit et un cadre de promotion, de protection et de participation des femmes ;

9. Apporter un soutien aux organisations de femmes et de jeunes pour renforcer leur capacité et celle de leurs institutions afin de mieux répondre à leurs besoins essentiels, et ceci pour leur permettre de restaurer leur dignité ;
10. Apporter un appui institutionnel, logistique, technique et financier au Ministère en charge du genre, avec un accent particulier sur la mise en place de services genre décentralisés ;
11. Transformer la volonté politique manifestée à l'égard des femmes par le gouvernement guinéen, le secteur privé et la communauté internationale en programmes et actions concrets sur le terrain ;
12. En tenant compte de tout ce qui précède, la Mission lance un appel pour la création d'un Fonds de solidarité comme mesure urgente d'intervention avec effet immédiat. A cet égard, le gouvernement et la communauté internationale doivent apporter une contribution adéquate en ressources humaines, techniques et financières pour la mise en œuvre des programmes et des politiques qui assurent la promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la sécurité, la bonne gouvernance, équité de genre, autonomisation des femmes tout en établissant une coordination effective qui garantit l'utilisation judicieuse et efficace de ces ressources.

La Mission s'engage à mener un plaidoyer pour la mise en œuvre de ces recommandations et soumettra immédiatement un rapport détaillé aux Nations Unies, au Bureau des Nations pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et à son Groupe de travail sur Femmes, Paix et la Sécurité, au Groupe consultatif des Nations Unies sur la résolution 1325, le Médiateur de la CEDEAO et de l'UA, au Groupe de contact international sur la Guinée, à l'Union Africaine, à la CEDEAO, aux Chefs d'Etat de l'Union du Fleuve Mano, aux Autorités guinéennes ainsi qu'à toutes les parties prenantes.

Pour de plus amples informations, contacter Moussa DIOP à communicationdk@fasngo.org